

SOLIDARITÉ Une association lozérienne apporte son soutien à des habitants du triangle Afar, en Éthiopie. Elle intervient dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation et espère bientôt leur permettre d'accéder à l'électricité.

L'association Kelissa accompagne le développement d'une région d'Éthiopie

Kelissa, cela veut dire coup de pouce, en langage Afar, parlé dans une partie de l'Éthiopie. Kelissa, c'est aussi le nom d'une association lozérienne, qui accompagne le développement de cette région, qui fait partie des plus pauvres du monde. L'association, présidée par Geneviève Molines, a mis sur pied de multiples actions là-bas, depuis 2006. « À l'origine, nous y sommes allés pour former la population, qui pratique le semi nomadisme, à l'apiculture, alors qu'ils récoltaient déjà un peu de miel en collecte sauvage », détaille Geneviève Molines. Depuis, une coopérative a été créée et fonctionne aujourd'hui de manière complètement autonome. Huit ruches ont vu le jour, un chiffre qui peut paraître dérisoire en Lozère mais qui a permis d'apporter un bon complément de revenus aux éleveurs locaux. « Une partie du miel est vendue sur le marché et il est aussi consommé lors de certaines occa-



Geneviève Molines, présidente de l'association Kelissa, en mission en Éthiopie.

sions, comme lorsqu'une femme accouche ou que quelqu'un s'apprête à mourir », raconte Geneviève Molines. Le miel est considéré comme un produit de luxe. Dans cette région où l'accès aux soins est très difficile, il est une maigre compensation à la douleur endurée. « Il faut savoir qu'une femme sur trois meurt en mettant au monde son premier enfant », souligne la présidente de l'association. Même inter-

dite, la pratique de l'excision perdure et elle cause la disparition de beaucoup de femmes. Alors, l'association a élargi son champ d'action et décidé de protéger les petites filles éthiopiennes qui vivent dans cette région complètement coupée du monde pendant la saison des pluies, d'août à novembre. « Nous avons mis en place un système de parrainages. Des familles adhérentes parrainent, en donnant

20 euros par mois, des familles éthiopiennes, qui s'engagent à ne pas exciser leur fille et à les faire aller à l'école », explique-t-elle. Actuellement, 61 familles sont parrainées. Une fois par an, l'association part vérifier que les engagements sont bien respectés. Les adhérents ont aussi travaillé sur la rénovation d'une école et achètent des fournitures scolaires.

Accès à l'électricité

Depuis quelques temps, l'association Kelissa travaille en partenariat avec Électriciens sans frontières (ESF) et le lycée Emile Peytavin. « Sans électricité, la vie au village s'arrête à 17 h 30, heure où le soleil se couche », explique Geneviève Molines. Alors ils nous ont demandé de les aider à leur apporter de l'électricité. Après une mission d'identification qui s'est déroulée du 14 au 24 novembre, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le dispensaire et sur l'école. Le

village dispose aussi d'un forage qui permet d'avoir de l'eau potable et qui fonctionne avec du gazoil. Les panneaux photovoltaïques permettraient de faire fonctionner cet outil. La mise à disposition de cette énergie nouvelle donne la possibilité d'envisager de nouveaux projets. « Ces paysans ne sont pas des cultivateurs. Pourtant, ils ont tout pour réussir des cultures : le soleil, l'eau et la terre, note-t-elle. Nous n'avons pas la prétention de changer leurs habitudes alimentaires, mais des cultures pourraient être une source de revenu supplémentaire. Alors, nous réfléchissons sur la mise en place d'un jardin potager et d'un système d'irrigation », annonce Geneviève Molines. Après plus d'une dizaine de séjours en Éthiopie, celle-ci s'est liée d'amitié avec les habitants de cette région et n'est pas prête à laisser tomber le combat mené par son association.

LISE MONTEILLET

MSA Il y a une recrudescence en France des cas de rougeole car trop de personnes ne sont pas protégées.

Vaccinez vos enfants contre la rougeole

La rougeole n'est pas une maladie bénigne. Elle peut entraîner des complications graves chez les enfants et les adultes. En effet, cette infection ne touche pas que les enfants : elle atteint aujourd'hui les bébés (moins de un an) et les jeunes adultes (en 2010, plus de la moitié des malades avait plus de 14 ans). Pourtant, se faire vacciner, c'est trois maladies en moins : rougeole, oreillons, rubéole.

La rougeole n'est pas un jeu d'enfant

La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse due à un virus respiratoire qui se transmet par les gouttelettes salivaires ou respiratoires. C'est l'une des maladies les plus contagieuses qui soit, quelles que soient les mesures d'hygiène mises en place. Cinq jours avant l'apparition des symptômes typiques comme l'éruption de plaques rouges, il suffit qu'une personne infectée tousse ou éternue pour contaminer son entourage. Un malade peut ainsi contaminer quinze à vingt autres personnes non vaccinées.

Cette maladie, considérée souvent à tort comme bénigne, peut avoir des conséquences graves : pneumonies et encéphalites (avec handicap irréversible), pouvant

conduire à des hospitalisations (un cas sur trois en 2010), voire des décès.

En France, tous les enfants et jeunes adultes ne sont pas vaccinés, ce qui a favorisé depuis 2008 une épidémie de rougeole. C'est 600 cas de rougeole déclarés à l'Institut de veille sanitaire (InVS) en 2008, 1 500 en 2009, plus de 5 000 cas en 2010, plus de 3 400 cas notifiés sur les deux premiers mois de l'année 2011. La seule solution pour interrompre cette progression rapide est la vaccination en deux doses, pour les personnes âgées de un à 31 ans (nées depuis 1980).

La vaccination, seule protection

La seule prévention efficace contre la rougeole est le vaccin. Deux injections suffisent pour être protégé à vie. Ce vaccin, connu depuis longtemps, est bien toléré, efficace et accessible. Il est inclus dans le vaccin « triple » ROR, recommandé en France depuis 1986, qui protège de la rougeole, des oreillons et de la rubéole. Ce vaccin ne contient ni adjuvant, ni mercure, ni aluminium. Deux injections sont nécessaires pour être protégé efficacement. L'une à 12 mois (dès neuf mois pour l'entrée en collectivité) et l'autre entre 13 et 24 mois. Lorsque le

risque d'infection est très élevé, la première dose peut être administrée à six mois et la seconde entre 12 et 15 mois. Tous les enfants à l'âge de 24 mois devraient avoir reçu deux doses de vaccin ROR (en respectant un délai d'au moins un mois après la première injection).

Pour interrompre la transmission active du virus, toute personne née depuis 1980 devrait avoir reçu deux doses de vaccin. C'est-à-dire qu'une vaccination de rattrapage est recommandée à toutes les personnes (âgées de plus de deux ans) nées depuis 1980, et qui n'ont pas été vaccinées ou n'ont reçu qu'une seule dose de vaccin, et qui n'ont jamais eu la rougeole. La protection dure toute la vie chez la très grande majorité des personnes ayant reçu le vaccin complet, à deux doses.

Depuis octobre 2010, la MSA prend en charge à 100 % les deux doses du vaccin ROR pour les enfants jusqu'à 17 ans inclus et à 65 % pour tous les autres assurés.

N'hésitez plus, consultez votre médecin traitant en lui présentant les carnets de vaccinations de vos enfants et le vôtre. La rougeole est de retour, protégez vous, vaccinez vous !

MSA DU LANGUEDOC

En bref

Réunions

■ "Osez la diversification"

La chambre d'agriculture de la Lozère organise une série de réunions sur le thème de la diversification, ouvertes à toutes les agriculteurs, qu'ils soient ou non déjà engagés sur cette voie. Afin d'être toujours en adéquation avec les besoins des agriculteurs, l'organisme souhaite mieux connaître les attentes des producteurs sur ce thème. Ces journées d'échanges seront aussi l'occasion de répondre aux questions liées aux productions, aux techniques de transformation, à la promotion à la commercialisation des produits, au soutien à l'investissement et à la réglementation. Cinq réunions sont prévues en Lozère, de 13 h 30 à 16 h 30, aux dates suivantes : le 11 janvier à Saint-Chély-d'Apcher (chambre d'agriculture, maison des services ruraux), le 17 janvier à Florac (chambre d'agriculture, 5 place Paul Comte), le 19 janvier à Marvejols (chambre d'agriculture, Le Pont Pessil), le 24 janvier à Mende (chambre d'agriculture, 25 avenue Foch) et le 3 février à Langogne (C.Roux, salle des Fêtes de Naussac). **LM**

Dispositif d'aides

■ Report de l'annuité PSEA : prolongation de la mesure

La possibilité d'une demande par les éleveurs auprès de leur banque d'un report de l'annuité PSEA a été prévue dans le cadre d'un dispositif d'aide paru fin septembre. La période de dépôt par l'éleveur de cette demande auprès de la banque est prolongée jusqu'au 30 mars 2012 (la date limite avait initialement été fixée au 31 octobre 2011, dans le cadre de la circulaire DGPAAT n° 3075 du 21 septembre 2011). Pour rappel, la vérification du taux de spécialisation de l'exploitation (d'au moins 50% dans les secteurs bovins lait et viande, ovins lait et viande, et caprins) s'apprécie sur base d'un des exercices clos entre 2009 et 2011. Cette mesure s'applique aux éleveurs ayant contracté un prêt de reconstitution de fonds de roulement dans le cadre du PSEA et en zone calamité sécheresse 2011. Elle permet de mettre en œuvre, au taux d'intérêt accordé par la banque lors du prêt PSEA initial, l'étalement de la prochaine annuité de ce prêt PSEA sur la durée restante du prêt ou, dans les cas les plus difficiles, un report en fin de tableau d'amortissement suite à un examen global de l'exploitation. Les intérêts occasionnés par l'étalement sur la durée restante du prêt sont pris en charge par l'État. Dans le cas d'un report en fin de tableau, la prise en charge par l'État demeure celle équivalente à la mesure d'étalement. **FNB**